

Vision et stratégie du canton de Genève

Autor(en): **Brander, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2017)**

Heft [1]: **Numéro Thematique Aviation**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Ce nouveau type de panneau « interdit aux drones » se multiplie à travers le monde, particulièrement à proximité de zones militaires, d'infrastructures critiques, mais également de centres urbains.

Drones

Vision et stratégie du canton de Genève

Lt col Peter Brander

Chef EM EMCC / SPOC - Coordinateur « Drones » pour le canton de Genève

En juin 2017, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a décidé de s'inscrire dans une dynamique volontariste et assumée vis-à-vis de l'arrivée massive et inéluctable des drones dans le domaine du grand public, en soutenant une vision et une stratégie dans ce domaine très particulier et très précis. Cette nouvelle et innovante approche s'inscrit tout naturellement et en complémentarité avec la vision 2030 de la *Stratégie sécuritaire du canton de Genève*¹ où les drones sont inscrits dans l'objectif 3.4 « Assurer la sûreté et la sécurité du transport aérien, en particulier à l'aéroport international de Genève. »

Cette stratégie sera officialisée cet automne

La proactivité de cette Vision et stratégie genevoise repose sur quatre enjeux principaux et distincts, cependant complémentaires et inter-agissants les uns avec les autres. Le subtil équilibre de cette stratégie repose en effet sur une appréciation permanente, équitable et qualifiée entre ces quatre axes, sans quoi l'on encourt un manque de cohérence dans cette politique générale et des risques de turbulences importants, voire de fortes oppositions du public. Travailler sur la résilience de l'ensemble des acteurs de la société civile et de la population est un autre objectif de cette politique générale du canton, en vue de favoriser l'acceptation et la confiance dans l'avènement inéluctable et important des drones dans notre quotidien. Ainsi, cette politique repose sur les enjeux additionnels et indissociables que sont l'économie, la sécurité, les normes et le rayonnement.

Cette politique générale se construira ces prochaines années avec un nombre important d'acteurs dynamiques, innovants et créatifs travaillant dans le cadre de ces différents écosystèmes et au-delà de Genève, dans la région franco-valdo-genevoise, au niveau national et

en collaborant au niveau international. La notion d'un « Cluster » genevois dédié aux drones, selon la vision du Conseil d'Etat, ne pourra prendre forme qu'en captant, connectant et soutenant tous ces spécialistes d'horizons divers, comme en créant les conditions générales et les cadres propres en vue de créer un lieu de rencontres, d'échanges et de tests pour l'ensemble de ces professionnels, comme Genève en a le secret, l'expérience et le savoir-faire.

Nous développerons brièvement et prioritairement l'axe sécuritaire, tout en vous rendant à nouveau attentif qu'il est indissociable, surtout dans un état de droit, de garantir la cohérence et la compatibilité avec les trois autres axes. Un récent article du magazine *The Economist* du 10 juin 2017 évoque cela notamment en ce sens: « *The future of drones depends on regulation, not just technology.* »

Le 03 juin 2017 se déroulait à Cardiff la finale de la Champions League de l'UEFA, opposant la Juventus de Turin au Real de Madrid. Dans un contexte très tendu en Grande-Bretagne, en raison des récents attentats terroristes sur son territoire, les autorités politiques, la police et l'UEFA ont décidé de fermer le toit du stade en raison d'un risque terroriste. En octobre 2014, lors d'un match international opposant la Serbie à l'Albanie, le match a été interrompu et annulé à la 41^e minute, la faute incombant à un drone qui a survolé la pelouse et sur lequel était accroché un drapeau avec une carte de la « Grande Albanie » (sic). Les forces de sécurité ont dû intervenir massivement et évacuer le stade, afin de rétablir l'ordre et la sécurité publiques.

Dans un autre registre, un drone s'écrasait en janvier 2017 sur un véhicule circulant sur une autoroute allemande, sans occasionner de blessés ou autres. En octobre 2016, un drone chutait dans le canton de Fribourg en blessant légèrement une personne; en mai 2017, une quasi-collision entre un drone et un A330 de SWISS a eu lieu à proximité de l'aéroport de Zurich et en septembre 2014, un drone

¹ Conseil d'Etat, *Stratégie sécuritaire du canton de Genève*, mars 2017, disponible à l'adresse: http://www.ge.ch/dse/doc/news/170315_DSE-Brochure_strat_securitaire.pdf

avait crashé sur la Plaine de Plainpalais à Genève sans occasionner de victimes et/ou des dégâts. EUROPOL, dans une récente étude non classifiée (mars 2017), démontre la capacité de l'adversaire à utiliser professionnellement, systématiquement et quotidiennement l'engagement de drones sur des théâtres d'opérations militaires (Syrie et Irak). En octobre 2016, à la demande du maire de Londres, a été publié *An independant review of London's preparedness to respond to a major terrorist incident*. 129 recommandations y sont présentées, dont « *Box 4 - Security at airports (...) Government should also explore technological options to improve the capacity to restrict drone use or disable them. Recommendation 4.* »

Pour celles et ceux qui auraient encore des doutes sur ce qui pourrait nous arriver, je les invite à consulter le récent document (*Chocs Futurs*, mai 2017) publié par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité national (SGDSN - France) : « *Les progrès techniques remettent par ailleurs en cause le fait que seuls les Etats peuvent disposer de certains instruments de puissance. La diffusion rapide de nombreuses technologies, souvent issues de marchés civils, comme l'impression additive ou la biologie de synthèse, permet désormais à des individus isolés ou à des groupes de développer des capacités potentiellement nuisibles dans de nombreux domaines jusqu'ici réservés aux pouvoirs régaliens. (...) « Actuellement des drones à décollage vertical ou volant en essaim sont à l'essai avec des perspectives opérationnelles prometteuses (...). »* Publication orientée affaires militaires, les applications et traduction dans le domaine civil sont facilement imaginables. Ce qui nous amène à dire que pour répondre à des situations infra-guerrières, une augmentation de la collaboration entre l'armée (notamment des exercices dans différents domaines, WS par thèmes dédiés ...) et les services feux bleus doivent être soutenus et encouragés, comme dans le domaine de la protection de la population.

Ces prochains temps, les forces de sécurité devront ainsi trouver des réponses aux risques et menaces découlant d'une augmentation significative de la vente des drones en Suisse, ce d'autant plus qu'il s'agit essentiellement de drones haut de gamme, avec des capacités élevées. Les enjeux sécuritaires consisteront à traiter diverses formes d'incivilités (nuisances sonores, protection des données etc), de délinquance, de criminalité, voire d'actes terroristes, comme des actes d'espionnage, de survol des centrales nucléaires et autres infrastructures critiques (PIC), des aéroports, des conférences internationales, de survols d'évènements par des paparazzis (...). Les risques et menaces précédemment évoqués ne sont qu'une petite partie des risques, le plus grand risque provenant des utilisateurs de drones à des fins de loisirs et professionnels, dès lors qu'ils représentent le plus grand nombre de dronistes volants quotidiennement. Dans ce contexte, la prévention, la dissuasion et la répression feront partie des mesures des forces de sécurité pour réduire la probabilité d'incidents et d'accidents majeurs.

En parallèle, avec les partenaires concernés, il faudra contribuer à développer des solutions innovantes pour

lutter contre la menace des drones par des mesures de détection, d'identification et de neutralisation des drones, en gardant en permanence à l'esprit la 3^e zone (lieu d'atterrissage forcé ou de chute du drone adverse).

La formation par les forces de sécurité de spécialistes drones pour l'engagement de ces moyens dans le cadre de missions de sécurité (SAR, reco, obs, police routière, gestion de manifestation, etc), l'acquisition de drones et de moyen C-UAV (anti-drones), la maîtrise de ces moyens, la connaissance des réglementations en vigueur, la capacité à résoudre administrativement des plaintes, incidents et accidents de drones, la présence dans des conférences, la tenue de stands de prévention, l'information de tous les collaborateurs, l'interopérabilité entre services feux bleus et autres partenaires (DDPS, Cgfr, Police des transports etc), l'établissement de règles d'engagement entre hélicoptères (militaires et/ou en appui des autorités civiles, la REGA etc) et drones dans des secteurs d'engagements communs deviennent des réalités et des impératifs incontournables.

Autre document digne d'intérêt et également publié par la SGDSN, *L'essor des drones aériens civils en France : enjeux et réponses possibles de l'Etat* (mai 2015), illustre clairement les enjeux sécuritaires liés aux phénomènes des drones, selon une vision et approche interministérielle. Une récente information de l'Allemagne et l'Autriche, sous le code de « AMBOS, » s'inscrit également dans cette dynamique visant à trouver dans les meilleurs délais des solutions pour lutter efficacement contre les drones « hostiles, » en unissant leurs efforts dans les domaines R&D (<https://www.fkie.fraunhofer.de/de/Pressemeldungen/ambos.html>).

La CCPCS a mis sur pied en 2014 un groupe de travail « Drones, » dont la prochaine mise à disposition des résultats au 2^e semestre 2017 (utilisation de drones par les polices, moyens de lutte contre les drones, recommandations dans le domaine des drones), fournira aux services de sécurité helvétiques d'excellents documents préparés par un panel de spécialistes d'horizons différents et complémentaires, ayant la capacité de professionnaliser leurs services dans ce nouveau domaine d'activité.

Les réflexions et actions à venir autour des drones s'inscrivent dans un contexte où l'incertitude et l'humilité prévalent, mais où en contrepartie une dynamique positive, assumée et participative, selon le principe suivant : « ceux qui pensent que c'est impossible, sont priés de ne pas déranger ceux qui essayent » doit l'emporter.

Finalement, nous profitons de vous informer de l'organisation et de la tenue d'une Conférence internationale « Countering drones – LIVEdemo » à Genève, les 19 et 20 septembre 2017, avec le soutien politique du Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE) genevois. Pour plus d'informations et pour s'inscrire : <https://counteringdroneslivefire.iqpc.co.uk/>